

**Des chiffres sur le non-recours dans
la presse.**

Janvier 2012

Catherine Chauveaud - Odenore -

Accès aux soins: de plus en plus d'exclus

Carine Fouteau (16 janvier 2012) Mediapart

À l'échelon national, le phénomène du **renoncement** aux **soins** n'est plus marginal. Près d'un tiers des Français ont été concernés en 2011, contre 23% en 2010 et 11% en 2009, selon un sondage réalisé par le CSA pour le groupe Europ Assistance et le Cercle santé société auprès de 5.500 Européens et Américains.

Ses résultats les plus récents remontent à 2008 mais vont dans le même sens: 16,5% de la population âgée de 18 à 64 ans déclare avoir **renoncé**, cette année-là, à voir un médecin pour des raisons financières, un chiffre en constante augmentation depuis 2002. Parce qu'ils coûtent cher, les **soins** dentaires et optiques sont les plus touchés (10,7% et 4%).

Au moment même où les assurances privées sont appelées à prendre le relais, l'inflation de leurs tarifs les rendent inabordables pour certains foyers, qui ne sont plus assez riches pour se payer ce type de protection mais le sont encore trop pour percevoir la CMU.

Plus de 4 millions de Français sont actuellement dans l'incapacité de s'en doter. L'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, qui visait 2 millions de personnes, ne remplit pas sa mission: plus de sept ans après sa création, moins de la moitié en bénéficie effectivement. Le non-recours est aussi établi en matière de CMU-C puisque environ un million de patients remplissant les conditions n'entreprennent pas les démarches, faute d'informations.

Santé Pas de soins, même avec mutuelle

(12 janvier 2012) L'Humanité Dimanche

Sondage. 20% des Français ont réduit leurs dépenses de santé, faute de moyens, consultent moins souvent (75%), achètent moins de médicaments (62%), **renoncent** aux **soins** dentaires (42%)! Pourtant, 93% des sondés déclarent avoir une mutuelle!

Le renoncement aux soins pour raisons financières : une approche économétrique

(11 janvier 2012) News Press

En 2008, 15,4 % de la population adulte déclare avoir renoncé à des **soins** médicaux pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. Les barrières financières se concentrent sur les **soins** dentaires (10 % de la population concernée) et, dans une moindre mesure, l'optique (4,1 %) et les consultations de médecins généralistes et spécialistes (3,4 %).

Faute d'argent, on se soigne moins

(2 janvier 2012) L'Humanité

Près d'un Français sur cinq (19%) affirme avoir réduit ses dépenses de santé, faute de moyens, selon un sondage réalisé pour le prochain numéro de Santé Magazine, à paraître le 6 janvier. 6% des Français déclarent avoir baissé «nettement» ces dépenses, et 13% «un peu». 74% disent consulter moins souvent, 69% réduisent leur consommation de médicaments, 42% **renoncent** aux **soins** dentaires, 30% aux soins d'ophtalmologie et 28% ne pratiquent pas les examens prescrits.

Santé; Un tiers des agents continue de renoncer aux soins

Sylvie Fagnart (2 janvier 2012) La Gazette des Communes

C'est un sondage sur mesure pour la Mutuelle nationale territoriale (MNT), première complémentaire des territoriaux, avec 746 000 agents adhérents en santé et/ou en prévoyance. Néanmoins, cette

étude ne sert pas seulement de support utile aux revendications de la mutuelle. Elle délivre aussi des informations essentielles sur la santé des territoriaux. Principal constat : la situation s'améliore un peu. En effet, 29 % des agents interrogés déclarent avoir renoncé, au cours des douze mois précédents, à des **soins** ou des consultations de santé. Ils étaient 33 % en février 2009.

Un Français sur quatre dit avoir été victime de discrimination au travail

(25 janvier 2012) Agence France Presse

Plus d'un Français sur quatre affirme avoir été victime de **discrimination** au **travail**, et plus d'un tiers avoir été témoin de tels faits imputés le plus souvent au supérieur hiérarchique, selon un baromètre réalisé par l'institut CSA et rendu public mercredi.

Selon cette cinquième édition du baromètre, réalisée pour le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du **travail** (OIT), 26% des agents de la Fonction publique et 28% des salariés du privé affirment ainsi avoir déjà été victimes de **discrimination** dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Ces chiffres sont stables dans le secteur public par rapport à décembre 2010 et en baisse de cinq points dans le privé.

La proportion des personnes qui disent avoir été témoins d'une discrimination est également en baisse, mais reste élevée, selon les auteurs du baromètre, avec 34% des agents concernés dans la Fonction publique (-8 points) et 38% des salariés du privé (-6 points).

Dans un contexte de crise, le nombre des salariés du privé affirmant ne pas réagir ou se taire en cas de discriminations subies ou vues enregistre en revanche une forte hausse (+11 points) pour atteindre 42%. Dans le public, ils sont 29% des agents dans ce cas (-2 points).

Du côté des facteurs de discrimination, les victimes évoquent principalement celles liées au sexe, à la grossesse ou la maternité, ainsi qu'à l'âge pour les salariés du privé.

Les témoins évoquent pour leur part avant tout des discriminations liées au sexe, à l'origine ethnique, à l'apparence physique et aux activités syndicales (les salariés du privé, évoquant également l'âge).

L'auteur le plus fréquemment cité de ces discriminations est le supérieur hiérarchique.

Du côté des embauches, le fait d'être issu de la communauté des gens du voyage apparaît comme le facteur le plus discriminant aux yeux des sondés (pour 36% des sondés dans le public et 37% dans le privé), devant le handicap (36% et 35%) et le fait d'être atteint d'une maladie chronique (34% et 30%).

Le fait d'être transsexuel ou transgenre est également jugé pénalisant (30% des agents publics et 29% pour le privé), comme le fait d'être de nationalité étrangère (29% et 17%).

Etre âgé de plus de 45 ans est aussi perçu comme un inconvénient par 29% des agents du public et 27% des salariés du privé. Vient ensuite le fait d'être séropositif ou atteint du sida (23% et 20%).

Ces facteurs sont également considérés comme des freins à l'évolution de carrière.

Le baromètre montre également que la lutte contre les discriminations est perçue comme un enjeu important par la quasi totalité des actifs: 98% des agents du public et 97% des salariés du privé.

Le sondage a été réalisé par téléphone du 12 au 18 décembre 2011, auprès d'échantillons représentatifs de 510 salariés du privé et de 500 agents de la Fonction publique, selon la méthode des quotas.

